



## Délibération N°2021/SMPRR-CS-185

### **Objet : Autorisation de lancement de marchés passés en procédure formalisée**

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni le mardi 16 novembre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Président.

Nombre total de délégués : 14  
Présents : 7 (titulaires et suppléants)  
Absents : 7  
Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

#### **Pour la Région Réunion :**

- Jacques TECHER
- Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Evelyne CORBIERE
- Patrice BOULEVART (en visioconférence)

#### **Pour le Département de la Réunion :**

- Jean-François PAYET
- Pascal MANGUE

#### **Pour le SDIS de la Réunion :**

- Patrick BEGUE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles 5.3 et 5.4 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

**Vu** l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

**Vu** la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR

**Vu** la délibération N°2021/SMPRR-CS-175 sur la désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle qu'au regard de la procédure d'appel d'offre envisagé pour les marchés sous mentionnés, le Comité syndical doit autoriser la mise en œuvre par le Président.

Nature	Désignation	Montant annuel	Durée
Fournitures	Carburant	300 000€	4 ans
Fournitures	Fourniture de produits de marquage de chaussées  Alloti	Peinture aqueuse : 50K€  Peinture solvantée, billes de verre : 200K€  Enduit à froid, à chaud, billes de verre : 200K€  Bandes préfabriquées rétro réfléchissantes : 100K€  Total : 550K€	4 ans
Services	Balayage sur chaussées  Alloti	Zone Sud-Ouest : 70K€  Zone Nord-Est : 85K€  Total : 155K€	4 ans
Services	Pneumatique et prestations associées	200 000€	4 ans
Fournitures	Vêtement de travail  Alloti	Vêtement de travail haute visibilité : 85K€  Vêtement de travail : 50K€  Protection du corps : 20K€  Protection des pieds: 90K€  Protection de la tête : 15K€  Protection des mains : 20K€  Protection des yeux : 18K€  Accessoires : 2K€  Personnalisation : 20K€  Total : 320K€	4 ans

Monsieur le Président rappelle que le SMPRR est soumis aux règles de la comptabilité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **CONFIE** à Monsieur le Président la mise en œuvre des procédures de marché susmentionnées ;
- 
- **AUTORISE** le lancement de ces marchés ;
- **AUTORISE** le Président du Comité Syndical à attribuer ces marchés conformément aux dispositions du code de la Commande publique.

A Sainte Clotilde, le 16/11/2021

**Le Président du comité syndical  
du Parc Routier de la Réunion**



**M. Jacques TECHER**